

**Commune de GIGONDAS
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, et le jeudi 12 juin à dix huit heures trente ;

Le Conseil Municipal de la Commune de GIGONDAS, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances en l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de **Monsieur Michel MEFFRE, Maire en exercice.**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 5 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Présent(es) à l'ouverture de la séances	Anne Sophie AY, Jérôme BOUDIER, Caroline CHOCHOIS, Véronique CUNTY, Céline DRUT, Lionel FUMAT, Anne Caroline MAZALOUBAUD, Michel MAZALOUBAUD, Michel MEFFRE, Anik VINAY SOUCHIERE, Thémis SOUCHIERE
Excusé (e) Pouvoir(s) :	Mathieu BOUTIERE à Anne Caroline MAZALOUBAUD, Claudine FARAVEL à Céline DRUT, Eric UGHETTO à Michel MEFFRE,
Absent(es) :	Frédéric HAUT

Madame Céline DRUT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

D2025_46

ATTRIBUTION DU MARCHÉ – AIRE DE JEUX INTERGÉNÉRATIONNELLE

Vu le Code des marchés publics ;

Vu le Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique ;

Considérant la délibération D2025_04 du 14 janvier 2025 portant sur la création d'une aire de jeux : cadre de l'opération, définition, montant du projet, plan de financement et assistance par AMO ;

Considérant l'estimation prévisionnelle de ces travaux s'élevant à 142 772 € HT ;

Vu l'analyse de la Commission d'Appel d'Offre en date du 18 avril 2025 inscrivant l'entreprise la mieux disante comme suit :

Lot	Nom du candidat	MONTANT HT
Lot 1 : Préparation de terrain – Réseaux - Clôtures	SAS MISSOLIN FRERES 1000 Chemin de l'ancienne voie ferrée 84110 VAISON LA ROMAINE Siret 706 720 117 000 37	24 320 € ht soit 29 184 € TTC
Lot 2 : Aire de jeux	SAS LUDOPARC 68 Chemin de la Clare 82410 SAINT ETIENNE DE TULMONT Siret 879 820 074 00026 Co traitant : PARC ET LOISIRS PRESTA	118 451.41 € HT soit 142 141.69 € TTC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400497-20250612-D2025_46-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/06/2025

Publication : 16/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

PREND ACTE de la décision de la Commission d'Appel d'Offre donnant attribution du marché aux entreprises ci-dessus mentionnées ;

DECIDE d'adopter les propositions ci-dessus et l'ensemble des dispositions susvisées ;

CHARGE Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

DIT quel les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget 2025 ;

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance
Céline DRUT



Monsieur le Maire,
Michel MEFFRE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400497-20250612-D2025_46-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/06/2025
Publication : 16/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

Cette décision peut faire l'objet d'une requête auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification.



à compter de la date de sa publication ou de sa notification.